

123 bis boulevard Sérurier 75019 PARIS

2: 01.53.19.70.38 Agrément : E1007532790

@:aeportechaumont@hotmail.fr

LA FORMATION CONDUITE ACCOMPAGNEE

Depuis le 1er novembre 2014 cette formation est accessible à partir de 15 ans avec un passage d'examen pratique dès 17 ans. Le candidat pourra ainsi conduire **seul** le premier jour de **sa majorité**.

PROGRAMME DE LA FORMATION:

<u>Elle se déroule sur une durée minimum d'un an avec un parcours de 3000 km minimum et comporte :</u>

- O Une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation.
- o Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG).
- o Un examen théorique.
- o Une formation pratique (20 heures de conduite minimum) :
 - Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
 - Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
 - Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
 - Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
- o Un rendez-vous pédagogique préalable de 2 heures minimum avec l'accompagnateur*.
- o Un 1^{er} rendez-vous pédagogique avec un parcours d'environ 1000 km.
- o Un 2^{ème} rendez-pédagogique au terme des 3000 km parcourus.

* Les accompagnateurs doivent :

Etre titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption,

Avoir obtenu l'accord de l'assureur,

Etre mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite.



LES AVANTAGES:

- > ASSURANCE : Avantages tarifaires des compagnies d'assurance
 - o Surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 %
 - O Suppression de la surprime le 2^{ème} année si l'1'élève n'a occasionné aucun

➤ PERMIS PROBATOIRE :

Période probatoire réduite à 1 an ½ au lieu de 3 pour les conducteurs (formation post-permis)

➤ MOINS D'ACCIDENT :

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.